

5 Mars 2010

VERS UNE MAISON DE SANTE EN PAYS BEAUME DROBIE

La présence médicale en milieu rural est une préoccupation forte des élus et en particulier de la communauté de communes du Pays Beaume-Drobie et de ses communes membres. A ce titre, la communauté de communes a élaboré et validé, à l'automne 2009, un « Projet Territorial de Santé » couvrant l'ensemble des besoins de la communauté. Il comporte entre autres la création, par la commune de Joyeuse, d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Ce projet territorial de santé a été déposé par la communauté de communes il y a quelques mois dans le cadre d'appels à projets nationaux et européens, auprès des services de l'Etat. L'objectif étant d'obtenir son agrément et de mobiliser les financements publics indispensables à la mise en œuvre des actions qui le compose.

Examiné dernièrement dans le cadre du Contrat de Projet « Etat-Région » au titre de la thématique des services à la personne, le dossier vient d'être accepté. Il pourra ainsi bénéficier d'une subvention de 300 000 € au titre du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

En parallèle, la communauté de communes attend également pour la maison de santé pluridisciplinaire à Joyeuse, une décision favorable des fonds européens (FEDER) pour un montant de 450 000 €

De plus, des dossiers de demande de subventions sont en cours d'instruction par le Conseil Régional Rhône Alpes et le Conseil Général de l'Ardèche.

Fort de ces avancées, la communauté de communes du Pays Beaume Drobie pourra, avec l'ensemble des partenaires concernés ainsi entrer dans le vif du sujet et préparer la mise en œuvre de ce projet, au travers l'installation d'un comité de pilotage.